

**RÈGLEMENT DE TAXATION 2018
TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES DE L'ARRONDISSEMENT**

**AVIS DE MOTION SERA DONNÉ
LE 5 DÉCEMBRE 2017 À 19 h**

PRENEZ AVIS que, lors de la prochaine séance régulière du conseil d'arrondissement qui sera tenue le **5 décembre 2017 à 19 h** dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^{ième} étage :

UN AVIS DE MOTION SERA DONNÉ en vue d'adopter le règlement imposant une taxe relative aux services à tous les immeubles imposables de l'arrondissement afin d'assurer le financement des services aux citoyens pour l'exercice financier 2018.

Le tout conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4).

Montréal, le 23 novembre 2017

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement substitut